



COMMUNE DE WERENTZHOUSE

BREVE N° 2—NOVEMBRE 2021

WERENTZ '

Actus !

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux arrivants, les non inscrits désirant voter ainsi que les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 6ème vendredi précédant un scrutin (en 2022 seront élus le Président de la République—10 et 24 avril- et les Députés—12 et 19 juin). Les jeunes qui auront 18 ans avant le second tour du scrutin et qui ont été recensés militairement à Werentzhouse sont inscrits automatiquement. Il est néanmoins prudent de s'en assurer en mairie. Pensez à emporter un justificatif de domicile et la carte d'identité de nationalité française.

Les ressortissants européens domiciliés à Werentzhouse peuvent également s'inscrire sur les listes électorales (l'inscription n'est pas automatique). Ils pourront voter lors des élections municipales et européennes.

Il vous est possible de vous inscrire via internet (ou de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste) sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (ne pas utiliser le site de la mairie).

BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN

La banque alimentaire a plus que jamais besoin de vous !! la collecte aura lieu **A LA MAIRIE DU LUNDI 22 NOVEMBRE AU VENDREDI 26 NOVEMBRE** pendant les heures d'ouverture du secrétariat.



Ces aliments seront distribués à des familles dans le besoin, de notre département exclusivement. Aliments souhaités : denrées non périssables (conserves : plats cuisinés, poisson, fruits ; riz ; huile ; sucre ; petit déjeuner : café, thé, café soluble, chocolat en poudre, céréales, confiture...).

CAMPAGNE DE CHASSE

Des battues auront lieu

Dimanches 5 et 26 décembre

Samedi 15 janvier



Piétons et cyclistes, soyez prudents et évitez les zones de chasse (les zones de battues sont signalées). Les chasseurs sont également autorisés par arrêté préfectoral à procéder à des tirs de nuit, en vue de limiter la prolifération des sangliers, jusqu'au 14.4.2022

CONCOURS DECORS ET ILLUMINATIONS DE NOEL

Déjà le début de l'automne et bientôt l'hiver.... Tradition oblige, nous vous proposons de reconduire notre concours de Noël. C'est le moment de réfléchir à vos décors **Décors champêtres, sapins, illuminations, décors de fenêtres, de portes, de jardins, crèches (visibles de la rue)**, nous faisons confiance à votre imagination ! Le jury passera dans les rues vers la mi-décembre pour admirer vos réalisations et des prix « spécial Noël » seront remis pour les plus beaux décors.



VOUS VENEZ D'EMMENAGER A WERENTZHOUSE, IL EST IMPORTANT DE VOUS INSCRIRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Les familles qui se sont installées récemment sont priées de s'inscrire au secrétariat de la mairie. Cette démarche est importante ; elle permet de procéder à votre inscription sur les listes électorales, inviter vos enfants aux fêtes de fin d'année, inviter les anciens à assister aux repas de Noël, vous délivrer un certificat, rappeler à votre adolescent qu'il est temps de s'inscrire pour la Journée d'Appel, vous donner des informations diverses et bien d'autres choses. Merci d'emporter un justificatif de domicile, votre livret de famille et les pièces d'identité des membres de la famille.

FETES DE NOEL ET DE LA ST NICOLAS-

Nous pouvons enfin espérer reprendre le cours normal des choses et prévoir nos traditionnelles fêtes de fin d'année. Aussi, dès à présent, réservez les dates !

☞ Vendredi 10 décembre en soirée :

St Nicolas des enfants (enfants jusqu'à 11 ans)

☞ Dimanche 12 décembre : Fête de Noël des personnes âgées (sur invitation)

☞ Dimanche 9 janvier : Vœux du Nouvel An (ouvert à tous)

Pass sanitaire et masques obligatoires

GRIPPE AVIAIRE (volailles)

Au vu de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe, le niveau de risque est passé de modéré à élevé depuis début novembre sur l'ensemble du territoire national. Des mesures de prévention sont à nouveau obligatoires comme la claustration ou mise sous filet des basses-cours, la surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages, la mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux. Pour rappel, l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras ou autre produit alimentaire dérivé.



SURVEILLANCE DE L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Il a été décidé lors du dernier conseil municipal que chaque élu surveille, dans son quartier, les ouvrages publics (fossés, buses, dessableur, caniveaux, cours d'eau, ...) qui risquent de se boucher en cas de fortes pluies/neige et de provoquer des inondations. En qualité d'habitant responsable, vous pouvez également alerter la mairie. Aussi, si vous constatez une quelconque anomalie (voir ci-dessus) près de chez vous ou lors de vos sorties, merci de contacter le secrétariat de la mairie ou un élu.

EQUIPEMENT DES VEHICULES EN PERIODE HIVERNALE

Par arrêté préfectoral, pendant la période du 1er novembre au 31 mars, les véhicules en circulation sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation des communes listées du Département (cf arrêté préfectoral n° BSR-2021-302-01), dont notre commune ainsi que celles du secteur côté Jura Alsacien font partie, ont l'obligation d'être équipés suivant l'article D314-8 du Code de la route. L'arrêté préfectoral est consultable sur le site de la préfecture du Haut-Rhin, sur le site de la mairie ainsi qu'au secrétariat.

SENTIER DE DECOUVERTE

Laissez-vous séduire, grands et petits, par une balade au cours de laquelle vous découvrirez quelques aspects de notre patrimoine historique, naturel, la faune, la flore...

Départ sur le parking de l'école puis laissez-vous guider !! (environ 1 h 30 de marche, sans grande difficulté).



A VENDRE ET A LOUER....

Il reste une parcelle de terrain à bâtir à vendre en face du cimetière (lotissement communal) et un appartement (3 pièces) à louer à l'étage de la mairie. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie.